



## **Demande d'abattage d'un arbre**

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon l'art. 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et selon le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

<b>Propriétaire(s) :</b>	Da Silva Stéphanie et Mario
<b>Désignation des arbres :</b>	Poirier
<b>Situation :</b>	parcelle No 685
<b>Motifs :</b>	Instabilité de l'arbre planté en bac, risque de basculement et de dommages aux aménagements voisins.
<b>Affichage au pilier public :</b>	<b>du 27 février au 28 mars 2026</b>

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, Rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 26 février 2026

Greffe municipal